

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du funérarium : autorisation de signature du contrat

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- De refuser d'autoriser la signature du contrat pour ces raisons,
- Décide de reprendre la procédure à son démarrage et donc de relancer une mise en concurrence

II – FINANCES

1 – Attribution d'une subvention de fonctionnement : CCAS de Saint André

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- d'adopter le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 euros au CCAS de Saint-André de la Roche, dans l'attente de l'adoption définitive du budget primitif communal pour l'année 2021.

2 – Avenant à la convention d'abattement de TFPB quartiers prioritaires de la politique de la ville

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents - arrivée de Mme KALFA Maryline (28 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention du 28 mars 2017 allongeant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette date correspondra par ailleurs à celle de la fin des contrats de ville en cours, dont la durée a, elle-même été prorogée par la loi de finances. Le projet d'avenant figure en annexe.

III – RESSOURCES HUMAINES

1 – Création postes de vacataires

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (28 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- D' autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour des missions de gardiennage et maintenance légère de différents sites communaux selon des besoins ponctuels et discontinus dans le temps ;

L'indice horaire de rémunération retenu sera celui du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques.

-De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget.

IV – ENSEIGNEMENT

1 – Modification de la carte scolaire

Où l'exposé de Monsieur CARLETTO Sébastien, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents - Arrivée de M. NICOLAI Serge (29 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- **d'accepter la sectorisation ci-après, qui sera applicable dès la rentrée scolaire 2021 :**
- **Ecole maternelle du Plan :**
 - L'ensemble des élèves dépendant de la sectorisation des écoles élémentaires Jules MUSSO et Félix COLOMAS.
 - Route de l'Abadie, du 55 au 2073 inclus,
 - Vieux Chemin de l'Abadie (CR8) : du N°1 jusqu'au croisement avec le N°2240 Route de l'Abadie (non inclus),
- **Ecole élémentaire Jules MUSSO, les élèves domiciliés :**
 - Sentier de la Pointe,
 - Chemin de Rimiez,
 - Chemin des Rives de Rimiez,
 - Quai de la Banquière : du 1^{er} au 103,
 - Place Jules MUSSO,
 - Sentier Roger Forma,
 - Chemin de Lombardie,
 - Avenue des Roses, les Castors, Rimiez Supérieur,
 - Chemin Camille GAS,
 - Chemin du Souvenir, uniquement les N° impairs,
 - Boulevard du 8 Mai 1945,
 - Chemin Léon Henri,
 - Rue BALMA,
 - Rue du Ghet,
 - Chemin du Plan
 - Impasse du Breck,
- **Ecole élémentaire Félix COLOMAS, les élèves domiciliés :**
 - Chemin du Souvenir, les N° pairs uniquement,
 - Quai de la banquière, du 109 jusqu'à la sortie nord du village,
 - Les Résidences du Château,
 - Chemin des Eucalyptus,
 - Chemin de la Grotte,
 - Chemin des Arnaud,
 - Vieux Chemin de la Colle,
- **Ecole Germaine CHEMIN, les élèves domiciliés :**
 - Route de l'Abadie,
 - Vieux Chemin de l'Abadie,
 - Route de la Colle

- Place Auguste GUILLON,
 - Sentier de la Valliera,
 - Route de la Colle de Revel,
 - Corniche des Oliviers,
 - Place Dalbera,
 - Chemin des Ecoliers,
 - Chemin des Ardoins,
 - Chemin des Clémensans
 - Route du Mont Macaron,
 - Chemin de Tourrette à l'Abadie,
 - Route stratégique du Mont Macaron,
- **Ecoles de l'Ariane Sud**, selon convention entre la Commune de ST ANDRE DE LA ROCHE et la Commune de NICE, les élèves domiciliés rue Eugène Coste et rue du Sicou,
 - **Ecole maternelle Jean de la Fontaine**
Les élèves domiciliés dans le périmètre du SIVOM de l'Abadie

V – DOMAINE

1 – Acquisition parcelle bâtie (AI 22) : restructuration Place Jules Musso

Où l'exposé de Madame MENCIO Sylvine, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (29 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AI N°22 au prix de 180000 euros, afin de constituer une réserve foncière en vue du projet de réaménagement de la Place MUSSO,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Départemental, ou tout autre organisme,**
- **de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 du budget.**

2 – Vente immobilière parcelle bâtie (AI 34)

Où l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (29 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente de la parcelle cadastrée AI 34 du domaine privé communal, avec mise à disposition anticipée du bien. La vente du bien sera suspendue à la destruction des constructions dangereuses situées sur cette parcelle, dans un délai de six mois à compter de la signature de la promesse de vente.**
- **D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AI N°34, sise 5 sentier de Rimiez, en cas de réalisation de la condition suspensive, au profit de Monsieur et Madame GIORDANO, pour un montant de 240 000 €, conformément à l'évaluation domaniale qui a été faite le 22 septembre 2020.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités liées à cette vente, et laisser à la charge de la Commune les frais liés à cette vente,**

VI – TRAVAUX

1 – Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de service pour l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules

Oui l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (29 voix pour 0 voix contre 0 abstention) :

- **de valider le principe de la constitution de ce groupement de commande ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.**

LE MAIRE,

J.J. CARLIN

AFFICHE 02 MARS 2021